



**Richard Mimeau**

Directeur général  
Conseil des entreprises en technologies  
environnementales du Québec (CETEQ)  
rmimeau@ceteq.quebec

**N**ouvellement élue à l'Assemblée nationale, MarieChantal Chassé est maintenant investie des pouvoirs et de la charge de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. D'emblée, nous lui offrons nos plus sincères félicitations et lui souhaitons un mandat des plus productifs.

Elle constatera très bientôt que l'industrie des entreprises privées en environnement est très active et représentée à elle seule un domaine fort important de l'économie québécoise. Elle sera également à même de reconnaître que non seulement nous améliorons l'environnement, mais nous offrons également un service essentiel à la société. Nos entreprises collectent les résidus, les transforment, les revalorisent et, lorsqu'ils n'ont plus d'utilité, les entreposent en toute sécurité. Nous démontrons que l'économie et l'environnement ne sont pas en opposition, mais bien en complémentarité.

Plusieurs enjeux attendent M<sup>me</sup> Chassé et nous avons mis en lumière certaines problématiques générales afin que nous puissions commencer le travail rapidement.

### PREMIÈREMENT, LE FONDS VERT.

Le Fonds vert est une excellente idée. Il permet d'investir dans des technologies qui amélioreront le bilan environnemental du Québec. Cependant, le Fonds ne répond pas entièrement à la problématique posée. En effet, en ne s'attardant qu'aux gaz à effet de serre, le Fonds ne soutient pas les technologies qui s'activent en marge des énergies fossiles. Certaines technologies améliorent la qualité de l'environnement au Québec, mais les entreprises qui les conçoivent ne peuvent recevoir de sommes issues du programme puisqu'elles ne s'attaquent pas directement aux émissions de GES. À l'inverse, certains bénéficient du programme en ne fournissant pas de bilan de réduction de GES. Le gouvernement devrait offrir un soutien financier aux entreprises qui tentent d'obtenir une croissance propre, et non seulement à celles qui tentent de réduire les émissions de GES, bien que l'objectif en soit fort louable.

### DEUXIÈMEMENT, LE RESPECT DU CADRE LÉGISLATIF.

Au mois d'août dernier, le précédent gouvernement a procédé à l'annonce du Plan d'action sur les sols contaminés : *Mieux prévenir et sanctionner les infractions environnementales*. Ce plan était nécessaire, puisqu'un milieu parallèle s'est installé illégalement dans le domaine des sols contaminés. Vous vous rappellerez sans doute la déconfiture que le gouvernement a vécue à l'occasion du projet Naphtalène, l'enquête de la Sûreté du Québec (SQ) sur l'infiltration du crime organisé dans l'industrie des sols contaminés. Elle a révélé que le crime organisé, par le biais d'entreprises licites, contamine des terres agricoles en y déchargeant des sols contaminés. Bien que la SQ ait constaté plus de 80 sites contaminés

par cette pratique, le Directeur des poursuites criminelles et pénales a décidé de ne pas porter d'accusations puisque la preuve recueillie était insuffisante. Ainsi, le partenariat annoncé entre la SQ et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est plus nécessaire que jamais, car la situation ne peut perdurer.

Dans la même veine, la traçabilité des sols contaminés est un incontournable. En effet, une traçabilité permettra de suivre les cargaisons de sols de l'excavation jusqu'au dépôt final. Ce faisant, on assure un suivi plus serré des entreprises qui seraient tentées de fonctionner dans un système parallèle, en dehors du cadre légal. Nous aurons bientôt à discuter d'une traçabilité des matières dangereuses ainsi que des matériaux de construction, de rénovation et de démolition, mais nous y reviendrons prochainement.

### TROISIÈMEMENT, LA COORDINATION ENTRE LES MINISTÈRES.

Afin que le Québec maintienne sa position de leader en environnement, encore faut-il que les entreprises puissent innover et prospérer. Un des obstacles à la réalisation de cet objectif est le manque de coordination entre les différents ministères. En effet, on nous rapporte souvent qu'après avoir obtenu le financement du ministère de l'Économie et de l'Innovation, certaines entreprises se voient refuser leur certification par le MELCC, trop rigide. Bien qu'une rigueur soit impérative en matière de protection de l'environnement, certaines technologies ont besoin d'un coup de pouce afin de permettre leur implantation. À cet effet, il pourrait être intéressant de créer un comité conjoint réunissant ces deux ministères pour faciliter le travail de nos entreprises et assurer une cohérence dans le système. Il est important que tous les acteurs puissent collaborer, tant les ministères que les entreprises du secteur. Ce sont en grande partie ces sociétés qui favorisent l'innovation, mais elles se butent à une double bureaucratie. Un tel comité améliorerait donc l'efficacité du gouvernement.

### QUATRIÈMEMENT, LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS D'AUTORISATION.

Un des principaux problèmes que vit la totalité des entreprises en économie verte se situe au sein même du MELCC. Il est pratiquement impossible d'obtenir les certificats d'autorisation dans les délais prescrits. Même si, de son côté, l'entreprise respecte le délai de 75 jours, tout bloque lorsqu'il est temps d'obtenir les documents émanant du Ministère. Ce dernier, en ne respectant pas ce délai, ampute de tous moyens les entreprises qui investissent leurs propres fonds. Celles-ci doivent donc subir les conséquences du manque de rigueur du Ministère. Bien que les délais soient de 75 jours, certaines de nos entreprises attendent souvent plus de 180 jours afin d'obtenir une réponse du Ministère. En tant qu'entrepreneure, M<sup>me</sup> Chassé ne pourra que comprendre les répercussions d'un tel retard sur la commercialisation d'un produit ou d'un service. Il lui faudra attaquer ce problème dès le début de son mandat afin de changer la philosophie de certains fonctionnaires au sein de son ministère.

Le mandat que M<sup>me</sup> Chassé entame se veut prometteur. Nous avons maintenant une entrepreneure aux commandes du ministère de l'Environnement. La tâche qui se présente à elle est grande : elle devra convaincre certaines personnes que l'environnement et l'économie sont des partenaires. Nous serons pour elle un allié et nous désirons mettre à sa disposition toute l'expertise et les connaissances des membres de notre organisation pour l'élaboration de politiques, de règlements et de programmes destinés à la protection de l'environnement. Nous avons beaucoup d'attentes envers M<sup>me</sup> Chassé et lui souhaitons un excellent mandat! ■